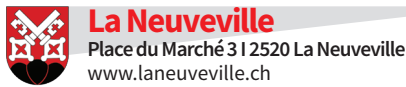


## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### Avis de construction

Requérante : Highland International SA, Chemin du Contournement 2, 1337 Vallorbe.

Auteur du projet : M. Alfonso Iglesias, Rue Marterrey 2, 1005 Lausanne.

Emplacement : parcelle N° 1547, au lieu-dit : « Promenade Jean-Jacques Rousseau 1 », commune de La Neuveville.

Projet : transformation, agrandissement et rehaussement partiel de l'hôtel Jean-Jacques Rousseau, assainissement de l'isolation, installation de panneaux solaires en toiture, mise en place de trois pompes à chaleur extérieures à l'Ouest du bâtiment, agrandissement de la terrasse et du couvert, construction d'un cabanon pour les déchets et réaménagement des espaces extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PPR « La Neuveville – Saint-Joux, partie ouest » (plan no 1).

Dérogations : art. 48 LAE et 53 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 avril 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### La belle saison est ouverte!

**Vente de cartes journalières de navigation à prix réduit** avec la compagnie BSG (Lac de Biemme-trois lacs – Aare)

Tarif : CHF 25.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3 et à l'office du Tourisme, rue du Marché 4, La Neuveville.

### Municipalité de La Neuveville

#### Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la Municipalité de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

#### Circulation interdite aux camions

A Chavannes (Schafis), sur les deux accès du Chemin de Chavannes, depuis la route cantonale N° 5 (Route de Biemme)

**Motif de la mesure :** amélioration de la sécurité  
Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion,

une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

La Neuveville, le 11 avril 2025

Le Service de la gestion du territoire



### Municipalité de La Neuveville

#### Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

#### EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 60%

**Type de contrat :** Contrat à durée indéterminée

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2025 ou date à convenir

#### Votre mission :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

#### Votre profil :

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

**Nous offrons :** Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

**Traitement :** Selon échelle des traitements du personnel communal

**Informations :** Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032 751 20 21 ou par courriel : creche@neuveville.ch.

**Intéressé/e ?** N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 30 avril 2025**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, avril 2025

Le Conseil municipal

### Municipalité de La Neuveville

#### Communications du 17 avril 2025

#### Une transition marquante à la ludothèque de La Neuveville

Lors de l'assemblée générale du 9 avril 2025, un moment empreint d'émotion a marqué la vie de la Ludothèque de La Neuveville : Mme Francine Daetwyler a remis la présidence après 35 années d'un engagement exemplaire. Nous tenons à exprimer notre plus profonde reconnaissance à

M<sup>me</sup> Daetwyler, qui, durant plus de trois décennies, a guidé la Ludothèque avec passion, dévouement et rigueur. Grâce à son engagement sans faille, elle a su créer un lieu vivant, accueillant et chaleureux, au service des enfants, des familles et de toute la population. C'est avec fierté qu'elle transmet aujourd'hui une institution saine et dynamique. Nous avons également le plaisir d'accueillir chaleureusement M. Vincent Nicollet en tant que nouveau président. Présent au sein de la Ludothèque depuis plus d'une année et demie, il bénéficie de la pleine confiance de M<sup>me</sup> Daetwyler, qui continuera de l'épauler tout au long de cette année de transition. À M<sup>me</sup> Francine Daetwyler, un immense merci pour ces 35 années de service dévoué. À M. Vincent Nicollet, tous nos vœux de succès dans cette nouvelle responsabilité. Nous nous réjouissons de cette belle continuité au service de la Ludothèque et de notre communauté.

Le Conseil Municipal

#### Le Maire à l'écoute de la population

M. Luca Longo tiendra sa permanence le jeudi 24 avril 2025 de 14 h à 17 h pour des entretiens informels. Son bureau se trouve au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3. Ces entretiens courts seront sans rendez-vous pour discuter des thèmes qui tiennent à cœur la population neuvevilloise.

Le Maire

“ UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”  
- PYTHAGORE -



**ELA**  
SUISSE / SCHWEIZ

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

**Plateau de Diesse**La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2025 - Téléphone & Guichet**La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H  
VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.****Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:****Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles**Adresse e-mail:** info@leplateaudediesse.ch**Téléphone:** 032 315 70 70**Site internet:** www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.****Des contrôles de vignettes seront effectués.**

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSUB  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**Stationnements du 2<sup>e</sup> trimestre 2025**Stationnements****Diesse:** Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11h et 12h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h30 et 14h30**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval  
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45  
et 15h45**3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin**

L'administration communale

**Avis de construction****Requérant:** M. Michel Willemin, Haut du Village  
5, 2345 La Chaux-des-Breuleux**Auteur du projet:** M. Michel Willemin, La  
Chaux-des-Breuleux**Propriétaires fonciers:** M<sup>me</sup> et M. Madeleine et  
Michel Willemin, La Chaux-des-Breuleux**Projet:** Remplacement d'une pompe à cha-  
leur extérieure, parcelle N° 2688, Chemin des  
Alouettes 6, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du  
dossier sont déposés publiquement au bureau  
communal de la commune mixte de Plateau  
de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délaid'opposition. Le dossier peut également être  
consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à comp-  
ter de la première publication dans la FOD, soit  
du 11 avril au 11 mai 2025. Les oppositions  
dûment motivées doivent être envoyées en  
double exemplaire à la commune mixte de Pla-  
teau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 avril 2025

Secrétariat communal

**Avis de construction****Requérant:** M. Joachim Staub, Les Morels 14, 2515  
Prêles**Auteur du projet:** M. Joachim Staub, Prêles**Propriétaire foncier:** M. Joachim Staub, Prêles**Projet:** Agrandissement de la maison indivi-  
duelle, Les Morels 14, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du  
dossier sont déposés publiquement au bureau  
communal de la commune mixte de Plateau de  
Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'op-  
position. Le dossier peut également être consulté  
sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à comp-  
ter de la première publication dans la FOD, soit  
du 11 avril au 11 mai 2025. Les oppositions  
dûment motivées doivent être envoyées en  
double exemplaire à la commune mixte de Pla-  
teau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 avril 2025

Secrétariat communal

**Rencontre des aînés de la Commune  
mixte de Plateau de Diesse****Mercredi 7 mai 2025 à 16h Battoir de Diesse**Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos  
jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la  
Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette  
occasion, nous aimerions partager avec vous un  
moment d'amitié et de convivialité.Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire  
ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mer-  
credi 30 avril 2025.**Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient  
besoin d'un transport peuvent le signifier au  
moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent  
faire appel au **service de transport de la Croix-  
Rouge** (réservation du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).**Nous profitons de cette annonce pour adresser  
tous nos meilleurs vœux de santé et de bon-  
heur aux aînés de notre commune qui ont fêté  
leur anniversaire dans le courant des mois de  
mars et avril.**Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous  
revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.**Recherche 4 membres pour création  
d'une commission**Afin compléter la commission non-permanente  
pour la gestion des manifestations 2025, nous  
sommes à la recherche de quelques personnes.

- Vous souhaitez organiser divers événe-  
ments listés afin d'offrir à la population  
des divertissements dans les trois villages?
- Vous avez envie de vous investir dans la  
vie de la région et d'y développer l'anima-  
tion de la commune?

Il s'agit de proposer à la population les manifes-  
tations suivantes:**Marché de Lamboing**  
1<sup>er</sup> août  
**Foire de Diesse**  
**Vente de sapins**  
**St-Nicolas**Pour ce faire, nous recherchons **4 membres** sup-  
plémentaires, motivés à donner un peu de leur  
temps contre rémunération, pour se joindre aux  
personnes qui se sont déjà manifestées, afin  
d'apporter de nouvelles idées.

Toute personne peut prendre contact avec:

M<sup>me</sup> Anne Pasquiou Caccioppoli, par mail à: anne.  
pasquiou-caccioppoli@leplateaudediesse.ch**Mise à ban des champs**La Commune rappelle à la population et aux  
visiteurs que les champs qui sont destinés à  
la culture sont totalement mis à ban dès le 1<sup>er</sup>  
avril de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre  
de cette même année.Il est donc formellement interdit de pénétrer  
sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou  
de n'importe quelle autre manière.Les chiens et les autres animaux ne doivent pas  
davantage fouler des terres qui sont réservées  
aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.Nous vous remercions pour votre  
compréhension.**Fermeture de l'administration et de la  
déchetterie**En raison des fêtes de Pâques, l'administration  
sera fermée et ne répondra pas au téléphone  
le vendredi 18.04.2025 et le lundi 21.04.2025.La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi  
21 avril 2025.En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez  
laisser un message au 079 380 91 29.

L'administration communale

**Venez télécharger notre guide !**  
[www.tdh.ch/testament](http://www.tdh.ch/testament)**L'avenir est dans les mains  
des enfants.**Faites le bon geste en soutenant  
la génération de demain.Inscrivez Terre des hommes  
dans votre testament.**Terre des hommes**

Aide à l'enfance.

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters  
Av. Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne  
T +41 58 611 06 66, E-mail: info@tdh.ch  
[www.tdh.ch](http://www.tdh.ch), CCP: 10-11504-8

**Nods**Place du Village 51 2518 Nods  
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 3 mai de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

**Votations/Election du 18 mai 2025****Composition des bureaux**

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Uhlmann Daniel

Membres: Schaffter Leïla

Sollberger Lévi

Sculati Fanny

Seiler Castek Corinne

Membre suppléant: Sollberger Isaline

Administration: Viviane Sunier

Conseil Communal

**Dépôt public**

L'Administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 17 avril au 7 mai 2025 le procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 avril 2025.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Administration Communale

**Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées**

- Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques
- Clôtures

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près des routes ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80 al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR) prescrivent entre autre ce qui suit:
  - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des

chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
  - Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1.20 m, ni leur distance au bord de la chaussée être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
  - Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères
- 2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au**

31 mai

**A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Commune Mixte de Nods

**Mise à ban des champs**

La commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs, qu'ils soient destinés à la culture ou à la pâture, sont totalement mis à ban dès le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière. Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Nous vous remercions pour votre compréhension.  
Conseil communal

**DIVERS**

Région, associations, paroisses, autre.

Commune bourgeoise de Prêles  
Aux ayants droit**Convocation**

à l'assemblée ordinaire  
du dimanche 4 mai 2025 à 9h 30  
au bâtiment administratif bourgeois  
(Chemin du Stand 3)

**Ordre du jour**

1. Comptes 2024
2. Acceptez-vous d'octroyer l'admission au droit de bourgeoisie de la Commune bourgeoise de Prêles à des personnes n'ayant jamais porté un patronyme bourgeois et ainsi agrandir le cercle des patronymes ayant le droit de cité?
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un repas (sur inscription)

**Informations**

Les différents documents concernant cette assemblée sont déposés en consultation à l'administration ainsi que sur notre site internet.

L'administration est ouverte au public le mardi après-midi de 13h30 à 17h30 et le jeudi matin de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.

www.bourgeoisie-preles.ch

Prêles, le 4 avril 2025



Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

**A vendre**

Toyota Hiace 2.7 4WD / Véhicule d'intervention pompiers

1<sup>ère</sup> mise en circulation: 24.08.1999

Dernière expertise: 01.12.2021

Km: 159416 / bon état général.

Renseignements supplémentaires ou possibilité de voir le véhicule sur rendez-vous au 079 632 22 32.

Les offres sont à envoyer jusqu'au 28 avril 2025 par email à: info@spplateau.ch

ou par courrier postal à l'adresse suivante:

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Case postale 30

2516 Lamboing

**Ouverture de la Piscine du Landeron**

le samedi 17 mai 2024 à 9h 30

Profitez de 10% de rabais sur votre abonnement de saison!

Offre valable uniquement en ligne, jusqu'à un week-end d'ouverture de la piscine.

www.piscinedulanderon.ch

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
www.imprimerieducourrier.ch

# informations pratiques



## LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville  
Place du Marché 3  
2520 La Neuveville

Téléphone: 032 752 10 00  
Site internet: [www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi et mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30, lundi et mardi après-midi de 13 h 45 à 16 h 15.
- Jeudi matin de 8 h 30 à 11 h 30, jeudi après-midi de 13 h 45 à 17 h 45.
- Mercredi et vendredi fermé



## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

Téléphone: 032 315 70 70  
Courriel: [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)  
Site internet: [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi matin de 8 h à 12 h, lundi après-midi de 14 h à 18 h
- Mardi, mercredi et vendredi matin de 10 h 30 à 11 h 30, après-midis fermées.
- Jeudi matin de 8 h à 11 h 30, jeudi après-midi de 14 h à 16 h.

### La permanence téléphonique est assurée du:

- Lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
- Vendredi de 8 h à 11 h 30



## NODS

Administration communale  
Place du Village 5  
2518 Nods

Téléphone: 032 751 24 29  
Courriel: [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch)  
Site internet: [www.nods.ch](http://www.nods.ch)

### Heures d'ouverture des bureaux

- Lundi de 16 h à 18 h
- Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
- Jeudi de 8 h à 9 h 30 à 11 h 30

## PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Vendredi 18 avril

10h, à la Blanche Eglise, culte du Vendredi Saint avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay. Textes bibliques: Jean 18, 24 à 40 et Jean 19, 1 à 30. Cantiques: 33-21, 46-08, 33-16, 36-29, 46-06  
Organiste: Sara Gerber

#### Dimanche 20 avril

10h, à la Blanche Eglise, culte de Pâques avec la pasteure Marianne Chappuis  
Textes bibliques: 1 Co 15, 1-11 ; Luc 24, 1-12  
Cantiques: 34/04, 34/06, 34/07, 62/42, 62/61, 34/18  
Organiste: Jean-Luc Thellin

#### Mercredi 23 avril

10h, salle Schwander, groupe de prière  
9h, maison de paroisse, début des 3 journées d'animation pour les enfants

#### Dimanche 27 avril

17h, à la Blanche Eglise, culte d'installation du trio pastoral, célébré par le pasteur Marc Balz

*La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h*

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66  
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Freitag, 18. April

15.30 Uhr, Kirche Ligerz: Karfreitags-Gottesdienst mit Pfrn. Hulda Gerber sowie Jörg Hof (Trompette) und Karin Schneider (Orgel).

#### Sonntag, 20. April

5.15 Uhr, Kirche Ligerz: Ostermorgen-Frühgottesdienst - Auferstehungsfeier, mit Pfr. Peter von Salis und Vikarin Ina Murbach sowie Miriam Vaucher (Musik) und weiteren Musizierenden. Anschliessend «Eiertüttsche» im Pfarrsaal Ligerz.

#### Sonntag, 20. April

10.15 Uhr, Kirche Twann: Oster-Gottesdienst, mit Abendmahl. Mit Vikarin Ina Murbach sowie Miriam Vaucher (Musik) und weiteren Musizierenden. Anschliessend «Eiertüttsche» im Pfarrsaal Twann.

#### Pikettdienst

18. bis 30. April: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Pâques

Vendredi Saint, vendredi 18 avril 2025, 10.00, Chemin de Croix des familles, Ste-Marie, Bienne.

Vendredi Saint, vendredi 18 avril 2025, 15.00, Célébration du Vendredi Saint, Ste-Marie, Bienne

Vendredi Saint, vendredi 18 avril 2025, 17.00, Célébration du Vendredi Saint, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Samedi 19 avril 2025, 20.30, Messe Veillée pascale, Ste-Marie, Bienne.

Dimanche 20 avril 2025, 10.00, Messe de Pâques, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 20 avril 2025, 10.00, Messe de Pâques, Ste-Marie, Bienne.

Dimanche 20 avril 2025, 10.00, Messe de Pâques, chapelle de Péry-Reuchenette.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

#### Groupe de recueillement

Jeudi 17 avril, 13h30, église de Diesse, moment de recueillement et de partage

#### Culte de Vendredi-saint et de Pâques

Vendredi 18 avril, 10h00 église de Nods et Dimanche 20 avril, 10h00 église de Diesse, Service de voiture pour le dimanche de Pâques (voir ci-dessous)

#### Comédie musicale Adonia

vendredi 25 avril, 20h00, Battoir de Diesse, Comédie musicale *Jonas, le prophète en fuite* présentée par la troupe Adonia composée de plus de 60 adolescents, entrée libre, collecte

#### Café Contact

Vendredi 2 mai, 13h30-16h00, Maison de paroisse, moment convivial de partage pour passer un bon après-midi. Un transport est organisé, merci de contacter Stéphane Rouèche au 079.429.02.80  
Rencontre suivante: Vendredi 16 mai

#### Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Vendredi-Saint, 18 avril

10h, culte à Nods.

#### Dimanche de Pâques, 20 avril

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

#### Mardi 22 avril

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)



**Quand la solitude est l'unique compagnie.**

**Votre don est une aide précieuse.**

TWINT Scanner le code QR (à gauche) ou  
Compte postal 17-317125-9  
IBAN CH42 0900 0000 1731 7125 9

Pro Senectute Arc Jurassien  
[www.arcjurassien.prosenectute.ch](http://www.arcjurassien.prosenectute.ch)

PRO SENECTUTE  
PLUS FORTS ENSEMBLE

## Adresses utiles I 9

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

#### MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30 En apARTé  
Dimanche 27.04.2025 17h00 En apARTé  
Dimanche 04.05.2025 17h00 Ensemble instrumental de La Neuveville

### PLATEAU VIVANT

#### RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

### CAVE EN CAVE

Samedi 24 mai de 11h à 17h  
[www.caveencave.ch](http://www.caveencave.ch)

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)